

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1663/DGD/DU/ 02 JAN 2014
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Nouvelles catégorisations
des exonérations.

Réf. : Circulaire n° 1576 du 10/01/2013.

Dans le souci de parvenir à un meilleur contrôle des exonérations, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services et des usagers que les dispositions de la circulaire visée en référence, sont modifiées et complétées conformément au tableau en annexe de la présente.

Les bénéficiaires des exonérations sont en conséquence, priés de faire les demandes de codes additionnels appropriés à leur situation.

Toute difficulté d'application de la présente circulaire me sera signalée d'urgence.



AMPLIATIONS

- MPMB/CAB
- Syndicat des Transitaires
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- UGECI
- CGECI
- Toutes Directions Douanes.

Col. Maj. ISSA COULIBALY

LISTE DES CODES ADDITIONNELS CREES OU MIS A JOUR

N° DISPOSITION	CODES ADDITIONNELS	TYPES D'EXONERATION	TAXATION
01	140	Privilèges diplomatiques et assimilés	Droits et Taxes = 0
02	149	Privilège découlant de la coopération militaire	Droits et Taxes = 0
03	420	Projet financés par les appuis extérieurs	Droits et Taxes = 0
04	308	Recherche et exploitation minière	Taxation manuelle
05	309	Recherche et exploitation pétrolière	Droits et Taxes = 0
06	311	Convention d'Etat	Plusieurs cas : 1. Droits et Taxes + TS + TSR = 0 2. Droits et Taxes = 0 3. Droits et Taxes = 1,5% (PCS = 1% ; PCC = 0,5%) 4. Droits et Taxes = 2,5% (PCC = 0,5% ; PCS = 1% ; RSTA = 1%) 5. Droits et Taxes = 7,5% (DD = 5 ; PCC = 0,5 ; PCS = 1 ; RSTA = 1)
07	310	Incitation à l'Investissement (code des investissements)	Plusieurs cas : ➤ PHASE D'INVESTISSEMENT 1^{er} cas : (code de 1995) Droits et Taxes = 7,5% 2^{ème} cas : (code de 1995) Droits et Taxes = 7,5% + TVA 3^{ème} cas : (code de 2012) DD = - 40% du montant total TVA = 0% PCS = 1% RSTA = 1% PCC = 0,5% 4^{ème} cas : DD = - 50% du montant total TVA = 0% PCS = 1% RSTA = 1% PCC = 0,5% ➤ PHASE D'EXPLOITATION 5^{ème} cas DD = - 50% du montant total TVA = 18% PCS = 1% RSTA = 1% PCC = 0,5% 6^{ème} cas : DD = - 40% du montant total TVA = 18% PCS = 1% RSTA = 1% et PCC = 0,5%

08	509	Œuvres de bienfaisances	Droits et Taxes = 6% (DD =5 ; RSTA =1)
09	510	Dons à l'Administration Publique	Droits et Taxes = 6% (DD =5 ; RSTA =1)
10	725	Matériels et produits destinés à l'agriculture	Droits et Taxes = tous les droits et taxes sont dus, à l'exclusion de la TVA NB : Contrôle sur le S.H et le destinataire
11	726	Matériels et produits destinés à l'élevage	Droits et Taxes = 7,5% NB : Contrôle sur le S.H et le destinataire
12	727	Avantages accordés aux membres de certaines institutions de la République	Droits et Taxes = 2,5% NB : Une importation chaque 5 ans
13	728	Avantages accordés aux diplomates et fonctionnaires internationaux ivoiriens de retour	Droits et Taxes = 2,5%
14	313	Avantages liés au régime d'usine exercé (SMB, SIR)	Taxation manuelle
15	312	Appui au secteur du transport	Droits et Taxes = tous les droits et taxes sont dus à l'exclusion de la TVA
16	797	Exonérations accordées par l'autorité de tutelle	Taxation manuelle
17	798	Exonérations accordées par le Directeur Général des Douanes	Taxation manuelle

NB : Le délai de validité des habilitations accordées à chaque destinataire pour l'utilisation de ces codes additionnels, court jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.